



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

**Le Rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRe.....3**

**Le contexte**

- 1. Le contexte macroéconomique.....4
- 2. Les principales tendances des finances locales.....5

**Le contexte sarrebourgeois et les perspectives financières.....5**

A) Autofinancement .....6

- 1. L'épargne disponible
- 2. Niveau et évolution des trois épargnes

B) Les recettes de fonctionnement.....7

- 1. Les produits de la fiscalité directe
- 2. L'évolution des concours de l'Etat
- 3. Les autres recettes
- 4. Les tarifs municipaux

C) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées .....9

- 1. Les charges de personnel
- 2. Les charges à caractère général
- 3. Le fonds de péréquation intercommunal
- 4. Les autres charges de gestion courante
- 5. Les charges financières
- 6. Analyse des ratios

D) Une politique d'investissement contrainte mais soutenue.....11

- 1. Les dépenses d'équipement
- 2. L'encours de la dette

**Les grands projets d'aménagement et d'investissement.....12**

- 1. Les 2 principaux projets pour 2017
- 2. Les autres projets envisagés pour 2017
- 3. Les projets à venir

## LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »*

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Les nouveautés sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Dans un souci de transparence constant, la municipalité de Sarrebourg s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas une nouveauté pour la ville de Sarrebourg. Il sera simplement complété par la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ces documents seront très largement rendus publics (registre de délibérations consultable en mairie, site internet, bulletin municipal, réunions publiques). Tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la

municipalité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP.

Il est proposé d'**étudier** le contexte national imposé aux communes (I), puis les données spécifiques au contexte sarrebourgeois et les perspectives financières pour notre ville (II), enfin de **définir** les projets d'aménagement et d'investissement pour l'année à venir (III).

## I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les éléments repris dans ce chapitre émanent notamment du rapport économique, social et financier du projet de loi de finances pour 2017 et de la note de conjoncture de l'INSEE émise pour 2016.

### A°) L'environnement macroéconomique

La croissance de l'économie mondiale est restée modérée début 2016, en deçà de sa tendance de long terme.

La zone euro a cependant montré des signes de résilience, portée notamment par la demande intérieure.

Il en est de même en France, en particulier grâce au soutien de la consommation des ménages. Des signes de reprise de l'investissement sont aussi perceptibles.

Enfin, l'activité dans la construction résidentielle paraît redémarrer après plusieurs années de stagnation. Sur ces bases, la reprise graduelle de l'économie française se poursuivrait, avec une petite accélération au second semestre si l'environnement international s'améliore un peu.

La variation des prix à la consommation resterait très mesurée.

La poursuite d'une politique très expansionniste de la BCE continuerait à peser sur les taux d'intérêt européens.

### **Les Chiffres clés du scénario pour la France en 2016 :**

- Une croissance annuelle qui atteindrait +1,6 % en moyenne, (+0,4 point par rapport à 2015) ;
- Une demande interne qui accélérerait, notamment l'investissement des entreprises : +4,7 % en 2016 (après +2,7 % en 2015) ;
- Un commerce extérieur qui freinerait davantage l'activité : la contribution à la croissance serait de -0,7 point en 2016 ;
- Une inflation qui se redresserait et atteindrait +1 % fin 2016 ;
- Une hausse attendue de l'emploi total : +210 000 en 2016 ;
- Un taux de chômage qui baisserait de 0,4 point à 9,8 % fin 2016.

### **Côté ménages :**

- Au premier trimestre 2016, la consommation des ménages a nettement accéléré (+1,0 % après 0,0 %), atteignant sa plus forte croissance depuis début 2006, notamment du fait des achats de billets pour l'Euro 2016 de football.

En moyenne sur l'année, elle augmenterait de 1,6 %, quasiment comme en 2015.

- L'investissement des ménages cesserait de baisser après plusieurs années de fort recul (+0,2 % en moyenne annuelle en 2016).

### **Côté entreprises :**

- Le taux de marge continuerait d'augmenter, se rapprochant un peu plus de sa moyenne d'avant-crise (32,4 % attendu fin 2016).

- Les taux d'intérêt restent à bas niveau.

- L'investissement des entreprises a vivement accéléré fin 2015 puis début 2016. En moyenne sur l'année, il serait le principal facteur de l'accélération de l'activité.

### **B°) Les principales tendances des finances locales**

Après une brève interruption de sa contraction en 2015 (+ 1,8 %), l'épargne brute diminuerait à nouveau en 2016 (- 2,9 %).

Malgré leur faible progression (+ 1,8 %), les dépenses de fonctionnement retrouveraient une croissance supérieure à celle des recettes courantes (+ 1,0 %). Ces dernières absorberaient la troisième année de baisse des dotations et bénéficieraient de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 %, après + 5,2 % en 2015).

Le recours au levier fiscal serait utilisé de manière limitée par le bloc communal et plus fortement par les départements.

Les dépenses d'investissement interrompraient leur forte baisse (- 17 % cumulés sur 2014 et 2015) pour se stabiliser (- 0,4 %) à 48,1 milliards d'euros. Ces dépenses seraient financées par un recours à l'endettement très limité.

Les emprunts diminueraient en effet de 20 % en 2016, passant de 20,5 milliards d'euros à 16,4 milliards d'euros.

L'encours de dette ne progresserait ainsi que de 1,1 % pour atteindre 182,6 milliards d'euros en fin d'année. Dans le même temps, la trésorerie des collectivités locales, qui s'était fortement accrue fin 2015, ne devrait quasiment pas augmenter.

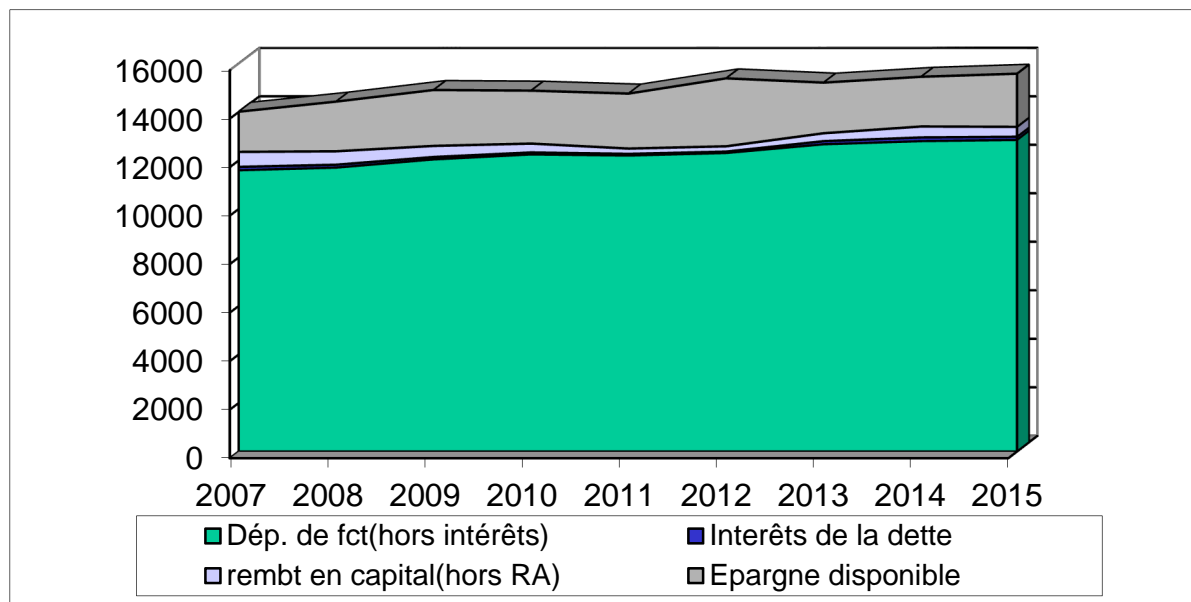
## **II – LE CONTEXTE SARREBOURGEOIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIERES**

A ce jour, les résultats du Compte Administratif 2016 ne sont pas connus et ne peuvent donc pas être utilisés pour faire une analyse précise des sections de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes. Les chiffres seront basés sur le compte administratif 2015.

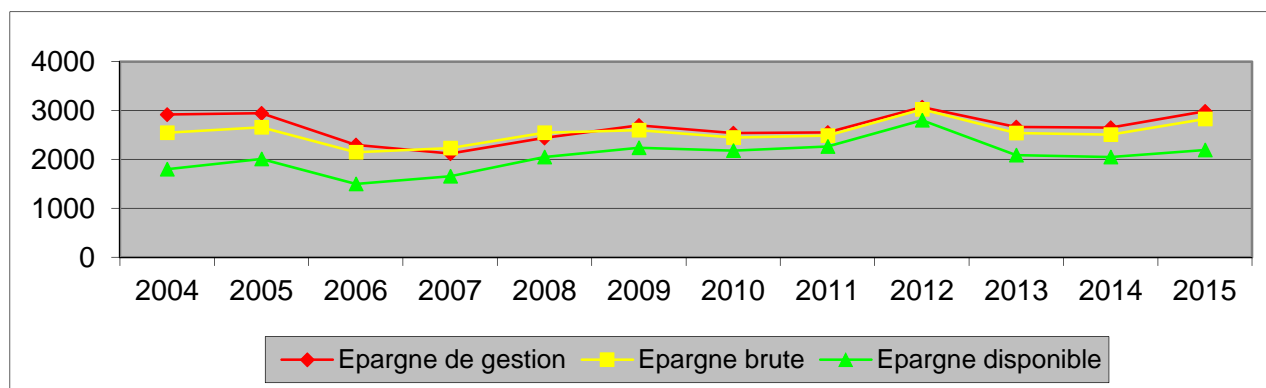
## A°) AUTOFINANCEMENT

### 1. Formation et évolution de l'épargne disponible (en K€)

L'épargne disponible est l'épargne nette après déduction de la dette (intérêts et capital).



### 2. Niveau et évolution des trois épargnes (en K€)



L'épargne de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

## B°) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les produits de la fiscalité directe

Les taux d'imposition ont été légèrement augmentés pour l'année 2016. Il n'est pas prévu d'augmentation pour 2017. Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité

directe sera uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'Etat en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

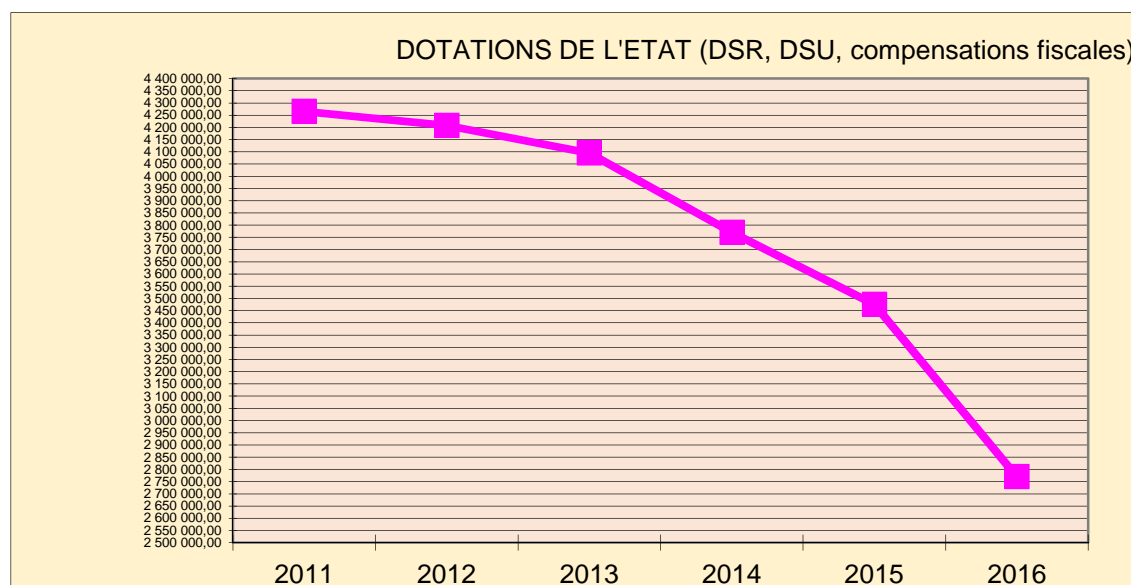
La ville de Sarrebourg a concrétisé ses projets d'aménagements et offre de nombreuses possibilités de logements : quartier du Winkelhof, Marxberg, Gérôme... Elle pourra ainsi obtenir des recettes fiscales nouvelles dans les années à venir.

## **2. L'évolution des concours financiers de l'Etat**

Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat. L'année 2015 marquait une baisse drastique des dotations. La baisse continue en 2016. Idem pour 2017. Le cumul des baisses successives constituent un réel défi pour les finances de notre ville. Depuis 2011, Sarrebourg a perdu 1,152 million d'€ de dotations.

En 2011, le pourcentage des dotations sur l'ensemble des recettes était de 28.90%. Pour 2015, ce pourcentage baisse à 23.24%.

Le tableau ci-après montre cette tendance.



Cette baisse de recettes fait courir des menaces sur le budget communal. Notre capacité d'autofinancement et nos possibilités d'investissement sont remises en cause.

## **3. Les autres recettes**

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel restent relativement stables.

#### **4. Les tarifs municipaux**

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux au-dessus de l'inflation prévue en 2017.

En conséquence, certains tarifs municipaux augmenteront très légèrement, du montant de l'inflation, soit + 1.5 %.

La municipalité entend ainsi préserver l'accès à tous de la restauration scolaire, à la culture, au sport, etc.

Les grilles tarifaires en vigueur permettent à chacun d'accéder aux services publics de la ville, quel que soit ses revenus.

Information sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement : La compétence « assainissement » a été complètement transférée à la Communauté des Communes Sarrebourg Moselle Sud (conformément à la délibération du Conseil municipal réuni le 16 septembre 2016). La ville de Sarrebourg n'aura donc plus qu'à délibérer sur le prix de l'eau dorénavant. Il n'est pas envisagé d'augmentation pour 2017.

### **C°) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES**

#### **1. Les charges de personnel**

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ainsi, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

Au-delà du Glissement Technicité Vieillesse (GVT), les charges de personnel devraient être moins affectées par des obligations réglementaires que les autres années.

Par ailleurs la mutualisation de certains services (musée et bibliothèque) et le partage des frais de gestion du CRIS avec la Communauté de Communes devraient permettre une modération des dépenses de personnel.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 3 ans.

#### **Evolution des effectifs par catégorie**

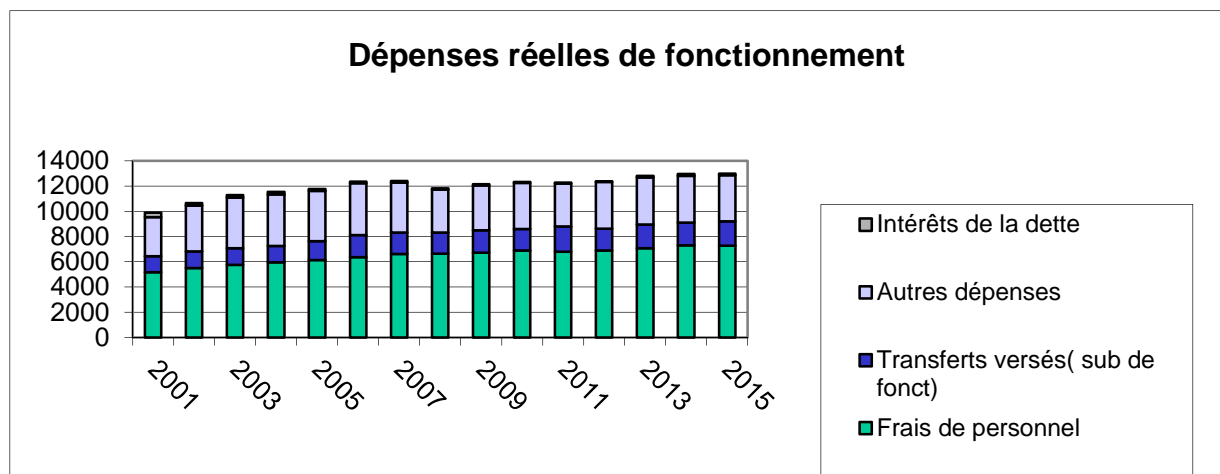
Année 2014	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	3	1
B	27	14	
C	135	33	
Année 2015	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	4	1
B	29	10	
C	132	31	1
Année 2016	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	10	3	1
B	29	10	
C	129	30	1



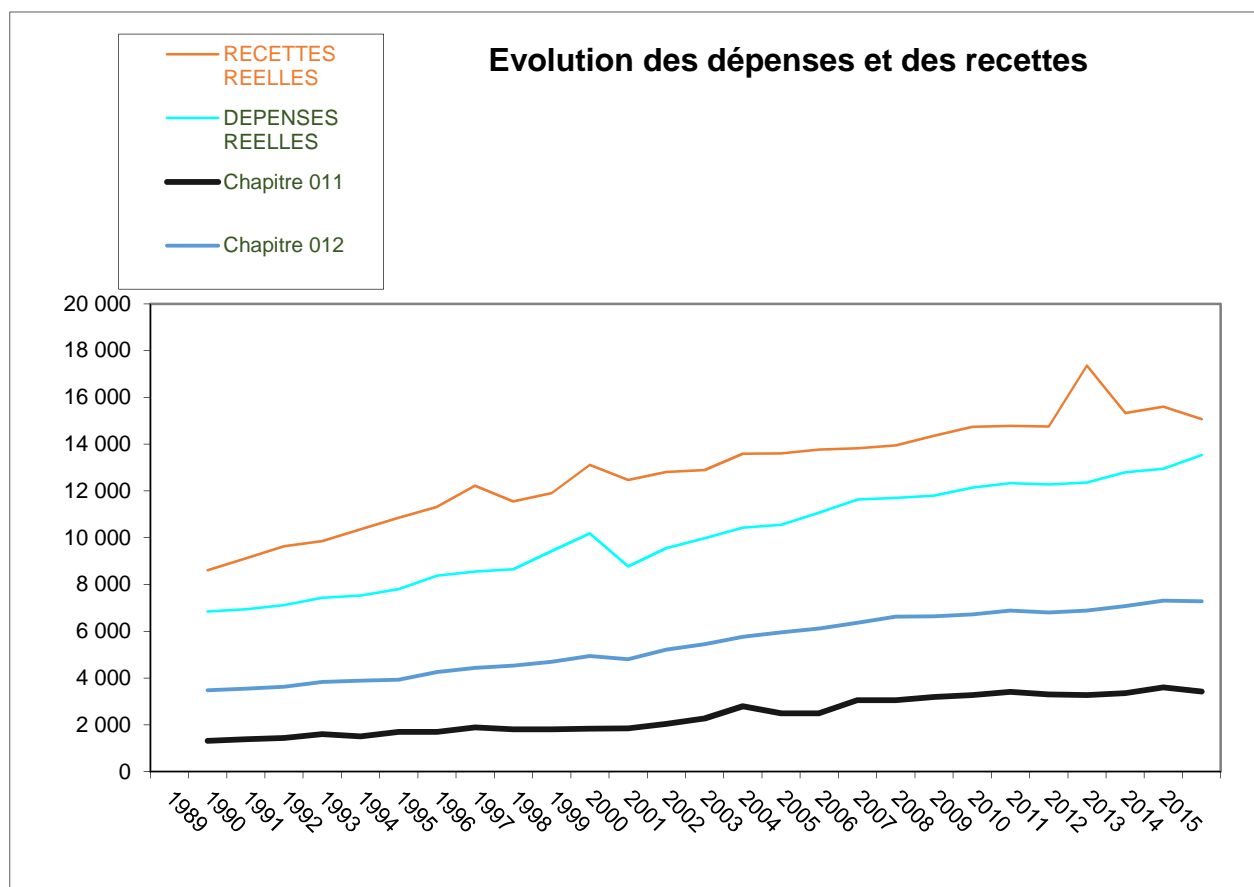
## 2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La rationalisation des moyens est poursuivie, tout comme la lutte contre le gaspillage. Il est demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents comme aux usagers. C'est la continuité de l'Agenda 21 dans lequel la ville de Sarrebourg s'est inscrite.



Le graphique suivant montre l'évolution des dépenses et des recettes.



Les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'une attention toute particulière. La recherche d'économies et d'une meilleure efficacité sera la règle.

### **3. Le Fonds de péréquation intercommunal**

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

La loi de finances 2016 prévoit une poursuite de la montée en puissance de ce fonds puisque l'enveloppe nationale passe de 780 millions d'euros en 2015 à 850 millions d'euros en 2016. Soit une progression de 9 %.

La CCSMS est contributrice au fonds sans en bénéficier. La contribution de la CCSMS au FPIC poursuit son évolution dans la même proportion que l'augmentation nationale. La part à charge de la ville dépend de la répartition actée par la Communauté de communes, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative votée en conseil communautaire.

Le tableau ci-dessous montre la participation de notre ville à ce fonds :

	2012	2013	2014	2015	2016	Au total
FPIC part ville	60 213 €	163 379 €	123 386 €	154 159 €	267 228 €	768 365 €

La hausse programmée par le Gouvernement du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC) qui devait le porter à 1,2 milliard d'euros (soit 2% des recettes fiscales du bloc communal) en 2017 n'aura pas lieu. En effet, les nouveaux schémas départementaux intercommunaux (SDCI) qui vont réduire de près de 40 % le nombre d'intercommunalités vont engendrer « des bouleversements considérables sur le FPIC » ; nous n'avons pas davantage de précisions concernant notre participation à ce jour.

### **4. Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, ...), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre des budgets annexes.

Après les efforts demandés à tous en 2016, l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations restera globalement stable.

Afin d'apporter une aide aux familles, d'autant plus dans ce contexte économique délicat, la subvention au CCAS sera stable.

### **5. Les charges financières**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017*</b>
<b><u>Intérêts payés sur la période</u></b> (tous budgets confondus)	144 172 €	181 497 €	159 427 €	132 293 €	121 081 €

\*estimation

### **6. Analyse des ratios**

Les 11 ratios ci-après permettent une analyse de la situation de la ville. Ces ratios peuvent être comparés à ceux des villes identiques (10 000 à 20 000 habitants). (Cf. tableaux page annexe)

## D°) UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CONTRAINTE MAIS SOUTENUE

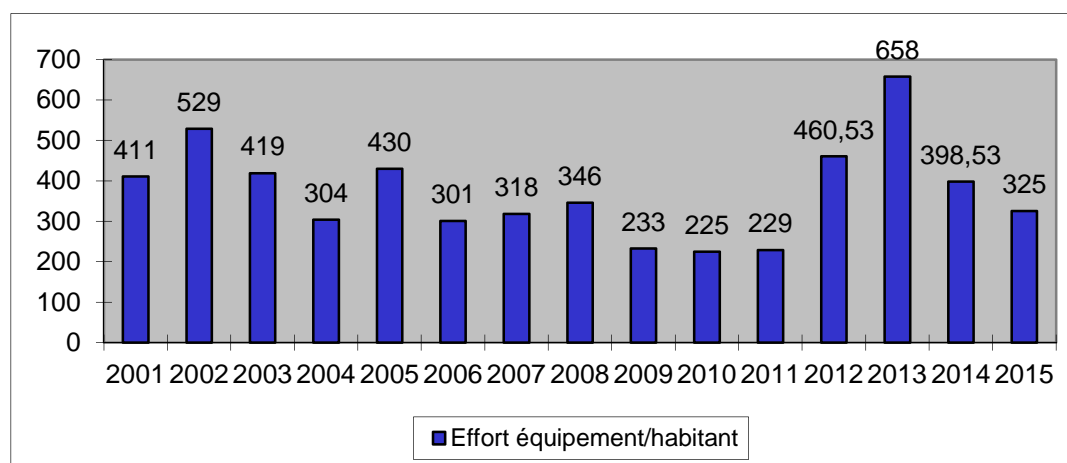
### 1. Les dépenses d'équipement

Depuis 2008, la municipalité a réalisé un programme d'investissement très conséquent. Les dépenses d'équipement ont été supérieures à 40 millions d'euros.

En 2015, les dépenses d'équipement se sont élevées à environ 3 millions d'euros. L'année a vu la concrétisation de plusieurs projets très attendus, tels que la finalisation de l'espace le Lorrain, la rénovation d'une partie importante de l'église Saint Barthélémy, les grosses réparations scolaires ou encore les nombreux programmes de réhabilitation d'espace public et de voiries (jardin de la liberté, avenue Poincaré...).

En 2016, c'est l'école biculturelle « les Vosges » qui a entièrement été remise aux normes pour un coût total de 150 000 € TTC. Les travaux de la rue Mangin avoisinent les 500 000 € TTC. Les programmes de réfection des voiries se poursuivront sur 2017. L'aménagement des espaces urbains constitue une source de confort et de sécurité pour nos habitants, ainsi qu'un surcroît d'attractivité pour le commerce local. La place du marché a été réaménagée en régie par nos services (40 000 € TTC).

#### Dépenses d'équipement brut (en €/hab)



Pour information, l'année 2013 correspond à l'année de réalisation de CinéSar.

2016 se distinguera par la rénovation du futur Hôtel de Ville : 3,5 millions d'€ TTC ont été engagés cette année pour cette opération.

### **➡ AU NIVEAU DE LA SECURITE**

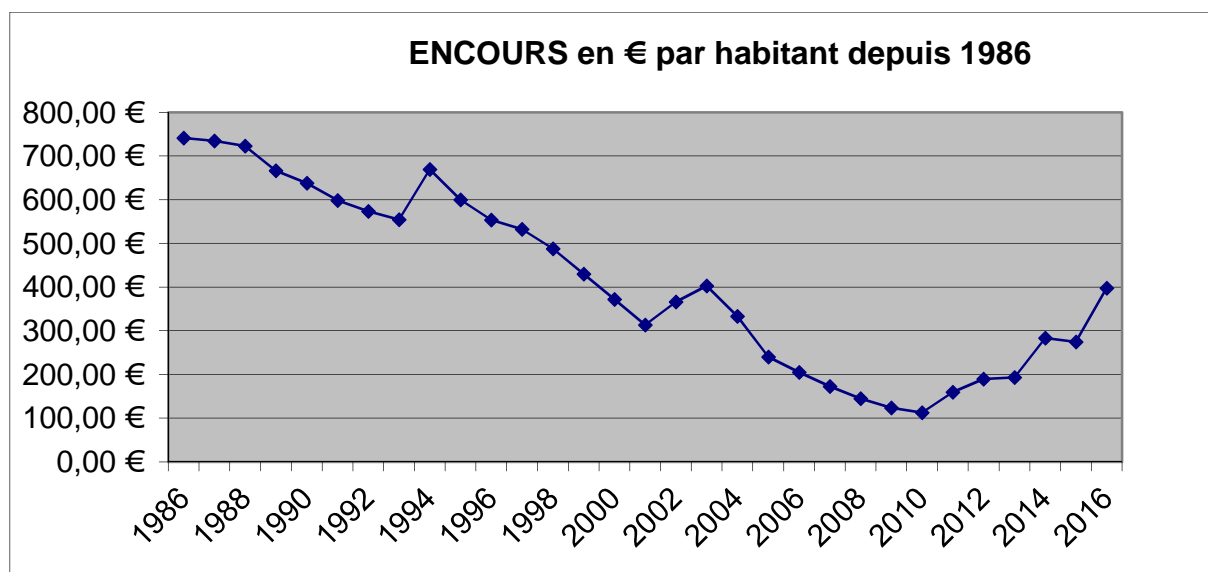
**La sécurité est une préoccupation première et elle a été renforcée dans notre ville.** Des caméras de vidéo-protection ont été mises en place dans le centre-ville en 2014 (225 000 € TTC).

Un projet plus large de déploiement de la vidéo protection, sera proposé dans les lieux nécessitant une vigilance particulière (les entrées de ville, quartiers sensibles notamment). Ces travaux d'installation sont estimés à 175 100 € TTC Bien entendu, il n'est pas question de

mettre des caméras partout ni de suivre les faits et gestes des habitants. Mais ces caméras sont désormais indispensables pour apporter les preuves devant les tribunaux afin que les coupables de méfaits puissent être jugés. Trop de délits ne sont pas réprimés en raison du manque de preuve vidéo. Bien entendu, ces caméras de vidéo-protection répondent à l'indispensable respect des droits individuels.

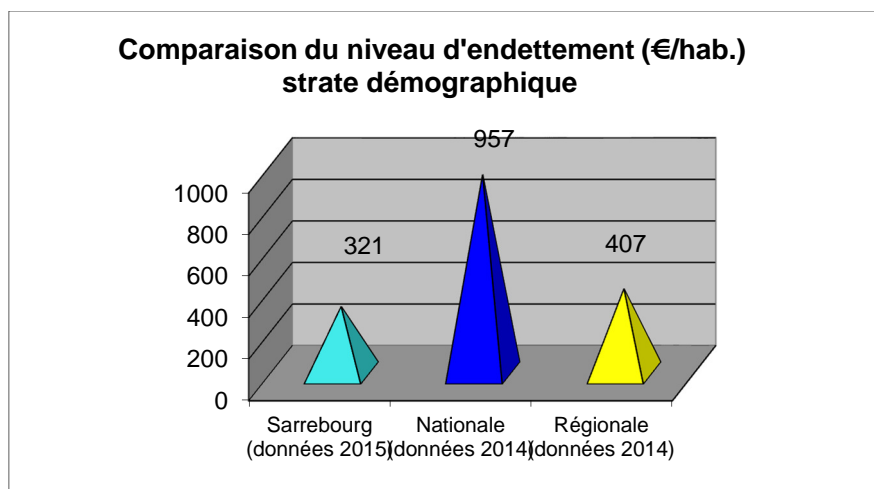
La sécurité passe par une relation étroite entre la mairie et la police nationale, compétente sur notre ville, mais aussi la gendarmerie en périphérie. Tous les services contribuant au maintien de l'ordre public travaillent en coordination, pour plus d'efficacité.

## 2. L'encours de la dette



Depuis 1989, la commune de Sarrebourg peut se féliciter d'un désendettement important avec un taux d'investissement très satisfaisant.

En 2016 : Un prêt d'1,5 million d'€ à taux zéro a été contracté avec la Caisse de Dépôts pour le financement des travaux de réhabilitation du futur hôtel de ville.



Il est à noter que l'encours de la dette par habitant est bien en dessous de la moyenne de la strate. La ville aurait donc les moyens de s'endetter, notamment pour financer de très grandes

infrastructures, à condition que le résultat de la section de fonctionnement demeure suffisamment élevé pour maintenir une bonne capacité de remboursement.

La volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en place de projets structurants se traduira en 2017 par un niveau d'investissement élevé, similaire à celui réalisé en 2016. Au vu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement en 2017 comme les années suivantes ne pourront atteindre les niveaux observés entre 2012 et 2013.

L'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville, des subventions (restes à recouvrer) ainsi que des cessions. Le recours à l'emprunt n'est pas envisagé.

**Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette 2017-2036 – Tous budgets confondus.**

	<b>En capital</b>	<b>En intérêts</b>	<b>ANNUITE TOTALE</b>	Dettes en capital au 31/12
2017	567 573,93	121 080,97	688 654,90	4 559 773,65
2018	423 388,72	123 743,76	547 132,48	4 136 384,93
2019	395 373,92	110 903,82	506 277,74	3 741 011,01
2020	400 938,16	98 434,04	499 372,20	3 340 072,85
2021	406 759,69	85 552,32	492 312,01	2 933 313,16
2022	412 850,39	72 478,76	485 329,15	2 520 462,77
2023	394 899,61	59 123,74	454 023,35	2 125 563,16
2024	325 768,53	48 356,20	374 124,73	1 799 794,63
2025	328 058,19	39 030,66	367 088,85	1 471 736,44
2026	330 451,11	29 654,87	360 105,98	1 141 285,33
2027	332 951,99	20 171,13	353 123,12	808 333,34
2028	208 333,34	10 901,74	219 235,08	600 000,00
2029	75 000,00	8 213,27	83 213,27	525 000,00
2030	75 000,00	7 186,61	82 186,61	450 000,00
2031	75 000,00	6 159,95	81 159,95	375 000,00
2032	75 000,00	5 147,45	80 147,45	300 000,00
2033	75 000,00	4 106,63	79 106,63	225 000,00
2034	75 000,00	3 079,97	78 079,97	150 000,00
2035	75 000,00	2 053,32	77 053,32	75 000,00
2036	75 000,00	1 029,49	76 029,49	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 127 347,58</b>	<b>856 408,70</b>	<b>5 983 756,28</b>	

### III- LES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### 1. Les 2 principaux projets pour 2017 :

- L'Ancien collège Wilson :

La priorité en 2017 pour Sarrebourg est l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'ancien collège Wilson.

Ce programme est cofinancé par le Département (1million d'€) et par l'Etat au titre du programme « Energie Croissance Verte » (200 000 €) ainsi qu'au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (649 541 €).

Le regroupement des services administratifs de la mairie actuellement répartis sur trois sites différents, est prévu pour l'été 2017. Celui-ci permettra de réaliser des économies de fonctionnement et répondra aux attentes de la population en matière d'accessibilité, qu'elle soit globale ou en faveur des personnes à mobilité réduite, et de qualité de service. En effet, les nouvelles normes de construction couplées à l'utilisation de matériaux favorisant les économies d'énergies ainsi que la proximité directe de la sous-préfecture avec le site du projet, permettra d'accentuer le confort et la qualité d'accès de l'ensemble de la population aux principaux services administratifs locaux tout en renforçant la centralité du secteur.

En ce qui concerne le mobilier de la nouvelle mairie, un point sera effectué après le vote du compte administratif, il sera nécessaire de prévoir le mobilier pour la salle des mariages et pour la salle du conseil municipal. Les services retrouveront leur mobilier actuel dans la mesure du possible.

- Le quartier « gare » :

Sarrebourg, idéalement située entre Nancy et Strasbourg, constate un essor important de son flux de voyageurs. Cet accroissement a naturellement conduit la ville a engagé une réflexion sur la réorganisation du pôle d'échanges de Sarrebourg afin d'améliorer l'inter-connectivité entre les différents transports (cars inter-urbains, scolaires, train, voiture, vélos, piétons), d'anticiper les évolutions futures et de recomposer un quartier urbain important de la ville. Le pôle d'échange actuel n'est pas sécurisé, sa disposition n'est pas optimale (marche arrière pour repartir du stationnement, problèmes d'accessibilité aux cars, aux quais, escaliers...).

Le projet d'aménagement proposé a plusieurs objectifs :

- augmenter l'offre de stationnement à proximité de la gare,
- hiérarchiser les usages,
- favoriser l'interconnexion entre les différents modes de déplacement,
- favoriser les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- valoriser un secteur urbain important de la ville.

L'aménagement global du pôle d'échange multimodal de la gare de la Sarrebourg est estimé à 7,4M d'€ HT et se décompose en 6 opérations :

- Aménagement du parking « Sernam » d'une capacité de 409 places,

- Aménagement de la gare routière,
- Aménagement du parvis de la gare,
- Aménagements de stationnement de la rue de l'Europe,
- Création d'un parking silo de 203 places,
- Aménagement du parking « Schweitzer » de 140 places.

La ville peut bénéficier d'un cofinancement par l'Etat et la Région au titre du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 d'un montant de 1 250 000 € pour 2 500 000 € HT de travaux engagés.

C'est pourquoi il est envisagé d'effectuer les travaux suivants dans un premier temps :

- Aménagement du parking Sernam 1,4 M d'€ HT,
- Stationnement rue de l'Europe et rue Schweitzer (600 000 €HT) ;
- Aménagement du parking Schweitzer (500 000 € HT)

## **2. Les autres travaux envisagés pour 2017 :**

- La rénovation des gîtes : Suite

Le hameau de gîtes comprend 30 gîtes. 20 ont été rénovés entre 2010 et 2013 pour un montant de 541 175 € TTC. Il est proposé de rénover 4 gîtes 6 places en 2017 pour un montant de **110 000 €**.

- La rue des remparts :

Après le réaménagement de la rue des capucins (220 000 €) et de la rue Mangin, c'est au tour de la rue des remparts d'être rafraîchie pour former un ensemble cohérent et faciliter les accès au centre-ville, les travaux sont estimés à **300 000 €**.

- Un programme « voirie » de 100 000 € : rue de la Bèvre, rue de fontaines, rue de l'entente ...
- L'éclairage public : Il est envisagé de continuer les travaux de mises aux normes et de modernisation de l'éclairage public pour un montant de **100 000 €**.
- Le cimetière municipal : Il est envisagé d'y aménager un « carré musulman » et un nouveau colombarium. Le coût de l'opération est estimé à **107 000 €**.
- La rénovation du parking des capucins : ravalement de façade et traitement des bétons désaffleursés pour 40 000 €

## **3. Les projets à venir :**

### **Deux projets sont à l'étude :**

- La maison de santé pluri-disciplinaire :

Suite à la sollicitation des professionnels de santé, la Mairie de Sarrebourg, a fait faire une étude de faisabilité pour l'implantation d'une Maison de santé pluri-disciplinaire.

La demande croissante de prestations médicales face à la disponibilité restreinte et aux horaires du médecin, ainsi que le souhait de thérapies sur place, rendent nécessaires une optimisation du cabinet médical et un rapprochement des professionnels paramédicaux. Ce sont ces motifs qui obligent un changement de structure tendant vers les cabinets de groupe, les associations de médecins et les cabinets médicaux. Ceux-ci permettrait aussi, entre autre l'installation de jeune médecins.

- Le dojo :

Le club de Judo de Sarrebourg existe depuis plus d'une cinquantaine d'années et évolue dans des bâtiments vieillissants. En effet, les locaux actuels qui étaient au départ d'anciennes écuries, ne sont plus en adéquation avec les besoins de l'association. La Ville de Sarrebourg souhaite offrir un nouveau DOJO aux associations. Le site envisagé pour ce dojo se situe dans le quartier des « Oiseaux » à côté du Centre sportif P. de Coubertin afin de regrouper et de mutualiser les ressources.